

Paris, le 29 juin 2009

Message de la Présidente et du Directeur général aux personnels du CNRS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mège
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Réuni au CERN où la présence du CNRS est très forte dans un contexte de collaboration internationale exemplaire, le conseil d'administration du CNRS a approuvé, lors de sa séance du 25 juin dernier, le contrat d'objectifs 2009-2013 de notre organisme avec l'Etat¹.

Le CNRS, conforté dans sa mission

Aux termes de ce contrat, le CNRS, seul organisme de recherche **pluridisciplinaire** en France, acteur reconnu de premier ordre de la recherche au niveau **international** et premier partenaire des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, se trouve conforté dans son rôle structurant de pilotage et de coordination nationale. Il adopte une nouvelle structure, en opérateur de recherche et agence de moyens, qui s'appuie sur le réseau national des unités de recherche pour réaliser au mieux ses objectifs autour des grands enjeux scientifiques, technologiques, économiques et de société.

L'insertion, dans le contrat d'objectifs du CNRS, **de l'engagement de l'Etat** pour le maintien des emplois pour 2010 et 2011 et l'augmentation des moyens financiers pour la poursuite d'une stratégie d'excellence et pour la mise en place de la nouvelle organisation est la preuve d'une confiance renouvelée malgré le contexte international de crise.

Lors de cette même séance, le conseil d'administration a approuvé le rapport d'activité 2008 du CNRS. Prenant connaissance d'une sélection de faits scientifiques marquants publiés en 2008, il a tenu à saluer l'extraordinaire richesse disciplinaire du CNRS et la qualité des recherches menées dans les unités.

Le CNRS vient ainsi de franchir une étape importante de son histoire, au terme d'un long parcours institutionnel, ponctué pendant plus de sept mois de très nombreux débats dans les instances de l'organisme (sections du comité national, conseils scientifiques de département, conseil scientifique du CNRS, comité technique paritaire, réunion extraordinaire du comité national), auxquels s'ajoutent de nombreux échanges avec le ministère de tutelle et avec les diverses communautés scientifiques.

Ce contrat, complété par un nouveau décret organique du CNRS, permettra la mise en oeuvre opérationnelle sur le terrain du plan stratégique "Horizon 2020", approuvé il y a tout juste un an.

¹ Consultable à l'adresse : <http://www.cnrs.fr/fr/une/docs/Contrat-CNRS-Etat-20090625CA.pdf>

S'agissant de l'avenir, l'inquiétude doit maintenant laisser place à l'optimisme pour avancer sur les trois grandes priorités du plan stratégique « Horizon 2020 » :

- faire progresser le front de la connaissance,
- répondre aux enjeux de la société (santé, climat, biodiversité, énergie, économie...),
- pousser les technologies à leurs limites.

Dix Instituts pour l'interdisciplinarité

Afin d'atteindre ces objectifs, le contrat prévoit la réforme des structures et de futurs modes de fonctionnement de l'organisme, notamment :

➤ le rôle structurant du CNRS, à l'échelle nationale, européenne et internationale, avec comme brique essentielle du partenariat avec les universités : **l'unité mixte de recherche (UMR)** ;

➤ une organisation en dix **Instituts**. L'actuel ST2I donne naissance à « l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes » et à « l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions »², à l'image, pour ce dernier, de celui traitant des mathématiques. Les deux Instituts nationaux existants, l'IN2P3 et l'INSU, restent inchangés ;

➤ des outils spécifiques pour **que l'interdisciplinarité puisse se développer** au sein des laboratoires. En particulier une unité de recherche pourra être rattachée à plusieurs Instituts et en recevoir des moyens. Concernant les recrutements et leur suivi, le rôle des commissions interdisciplinaires sera renforcé. Les programmes interdisciplinaires seront intensifiés et l'ensemble sera organisé en trois Pôles auprès de la Direction générale ;

➤ des partenariats de coordination à travers les Alliances nationales d'organismes ;

➤ **le CNRS seul employeur de ses personnels**, quel que soit le mode de gestion financière des unités, dans le cadre d'un pôle RH rénové au service de la créativité scientifique.

Nous partageons la conviction que l'investissement dans la recherche fondamentale et finalisée est l'un des ressorts essentiels de la relance économique et du mieux-être social, dans le cadre du développement durable.

Le CNRS n'est rien sans ses chercheurs, ingénieurs, techniciens et personnels administratifs. Nous comptons sur vous, sur votre implication pour relever, ensemble, les défis qui nous attendent.

Catherine Bréchnac
Présidente du CNRS

Arnold Migus
Directeur général du CNRS

² Construit autour des unités suivies par la section 07 du Comité national